

# La Prévention des risques psycho-sociaux (RPS) en entreprise

## Comment accompagner les salariés

**PUBLIC** : Elus du CSE titulaires ou suppléants

► 2 jours - 14h

### OBJECTIFS

- Identifier les différents risques psychosociaux
- Maîtriser le rôle et les missions du CSE / de la CSSCT
- Être en capacité d'évaluer les RPS en lien avec les obligations de l'employeur

**PRÉREQUIS** : Avoir suivi la formation SSCT

**MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES** : Apport de connaissances théoriques, temps d'échanges

### PROGRAMME

#### Définition et approche juridique des RPS :

- Les mutations du travail
- Connaître les catégories de RPS et les facteurs présents dans la situation de travail
- Identifier les RPS comme risque professionnel
- Précisions sur les différentes formes : stress, souffrance, violence, harcèlement, addictions.
- Cas particulier : le harcèlement sexuel et les agissements sexistes

#### Le rôle des élus et de l'employeur :

- Les responsabilités des élus : les attributions du CSE, du référent, de la commission SSCT
- Les actions possibles : inspection (questionnaire), enquêtes
- La responsabilité de l'employeur et les deux obligations :
  - l'obligation de prévention
  - l'obligation d'action

#### Diagnostic et évaluation des RPS :

- Inscrire les RPS dans le DUERP
- Analyser les situations de travail, les indicateurs d'alerte, les situations de mal-être (stress, burn out, ...)
- Reconnaître une démarche de prévention agissant sur les facteurs de RPS :
  - Les différents modèles théoriques explicatifs
  - Evaluer les RPS et établir un plan d'action (Outil d'évaluation proposé par l'INRS, ...)
  - Maîtriser les méthodes / les outils / les Postures au service des salariés en souffrance (conseil, écoute-active, ...)

**COÛT DE LA FORMATION** { → En inter : 600 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)  
(Adhérents) { → En intra : sur devis

**ACCESSIBILITÉ** : Session accessible aux personnes en situation d'handicap. Pour une identification et mise en oeuvre de moyens adaptés, merci de contacter le référent handicap Cezam Auvergne-Rhône-Alpes : François Martins - Tél : 04 73 37 37 03 - Mail : f.martins@cezam-aura.fr